

Aéro

Référentiels	EN 9100 : 2009		
§	1.2		

Problème posé

Peut-on certifier, renouveler ou maintenir une certification si une ou des activités incluses dans le libellé du certificat n'ont pas pu être auditées ?

Réponse

Rappel de la RP QSE 0051 : La(les) activité(s), objet de la certification doit (vent) être significativement exercée(s) ou, le cas échéant, être interrompue(s) avec un objectif de reprise. Dans ce cas, la reprise d'activité doit être planifiée avec des dates, des objectifs et des conditions précises de mise en œuvre.

Lors d'un audit initial ou de renouvellement (audit complet), la réponse est non.

Lors d'un audit de surveillance, la réponse est oui, en respectant les trois conditions :

- 1- Cette / ces activité (s) fait/font l'objet d'une dimension stratégique pour l'organisme et des perspectives commerciales sont visibles.
- 2- L'organisme démontre la mise en œuvre des exigences EN 9100 sur au moins un cas d'application de cette activité dans la période de certification* (par le biais d'éléments de traçabilité archivés, tels que commande client, dossier de production, dossier de contrôle, dossier 1er article éventuellement...)
- 3- Les dispositions du système qualité concernant cette activité sont entretenues (EN9100 § 4.1 Phrase 1), la réalisation de cette activité est planifiée (EN9100 § 7.1 Phrase 1) et les éléments de sortie de cette planification se présentent sous une forme adaptée au mode de fonctionnement de l'organisme (EN9100 § 7.1 dernière phrase avant la note).

Si cette activité n'a pas pu être auditée en audit complet, mais, a été auditée en audit de surveillance, alors le libellé de cette activité ne sera mentionné sur le certificat qu'au moment de l'audit de surveillance et le certificat sera amendé. (Cas des extensions de certificat en cours de cycle, définies en amont lors de l'organisation de l'audit)

(*) Période comprenant un audit complet + 2 audits de surveillance

Mot(s) clé(s) : Certification, Certificat, Audit, Activités, Libellé

Date de création : 15/09/2015

Date de modification :